



# On aurait peut-être pu éviter le drame de La Chaux-de-Fonds

**EXCLUSIF** Le trentenaire qui a tué sa mère à La Chaux-de-Fonds est le même jeune homme qui a agressé son ex-compagne dans un bus de la ville, il y a un mois.

**SUIVI** Ce Chaux-de-Fonnier était connu de la police. Le Ministère public n'a pas eu le temps d'intervenir faute de transmission d'information entre les services.

**MESURES** Police et Ministère public tirent des enseignements de cette affaire et mettent en place des solutions pour améliorer la communication entre leurs services. **PAGE 5**

## Deux ans pour faire pousser l'immeuble coopératif et écolo



**NEUCHÂTEL** Le projet de la Coopérative d'en face va prendre forme dans le quartier du Vieux-Châtel. Une cérémonie symbolique a marqué, hier, le début de la construction. Un concept écologique: la voiture est bannie, des locaux sont partagés et l'entraide entre habitants est favorisée. **PAGE 7**



**INNOVATION**  
**La start-up iWood remporte 300 000 francs**  
**PAGE 8**

**VAL-DE-TRAVERS**  
**Steve Muriset réenchante les «Entrailles» des mines**  
**PAGE 11**

**BASKETBALL**  
**Union accueille les Riviera Lakers sans Ramseier**  
**PAGE 25**

### LA MÉTÉO DU JOUR

pied du Jura



10° 16°

à 1000m



9° 12°

**SOMMAIRE**  
Feuilleton **PAGE 14** Télévision **PAGE 29**  
Cinéma **PAGE 15** Carnet **P. 30-31**



# XAMAX - WOHLLEN

DIMANCHE 29 OCTOBRE À 16H00 À LA MALADIÈRE

ACHETEZ VOTRE BILLET SUR [BILLETTERIE.XAMAX.CH](http://BILLETTERIE.XAMAX.CH) OU DANS LES POINTS DE VENTE TICKETCORNER



**NEUCHÂTEL** La Coopérative d'en face a marqué symboliquement le début des travaux de construction du nouveau bâtiment qui offrira 18 appartements dans le quartier du Vieux-Châtel

# Des logements écolos dans deux ans

LÉO BYSAETH

A l'emplacement des anciennes serres de la Ville, dans le quartier du Vieux-Châtel, un nouveau bâtiment de 18 appartements s'élèvera d'ici juin 2019. L'ensemble de petits immeubles anciens qui clôt la parcelle au sud, entièrement rénovée, offrira trois appartements supplémentaires et plusieurs locaux communs.

La Coopérative d'en face (CDEF), maître d'œuvre, a organisé un point de presse pour une cérémonie symbolique du premier coup de pioche. Une trentaine d'invités (coopérateurs, autorités et représentants des administrations communale et cantonale) étaient présents.

## Engagement citoyen

Le conseiller communal Olivier Arni et le conseiller d'Etat Laurent Kurth ont souligné l'importance de ce projet, fruit d'une démarche participative qui a duré plusieurs années.

Olivier Arni a salué un «projet en phase avec son époque, encourageant pour les autorités, car il met l'accent sur la puissance de l'engagement citoyen».

Laurent Kurth s'est félicité du «rôle stabilisateur» sur le marché immobilier qu'exerce dans la durée l'habitat coopératif, un acteur pour qui «le rendement a tout prix n'est pas l'objectif».

## Une première cantonale

La CDEF est la première coopérative d'habitants qui construit un projet dans le canton de Neuchâtel (mais pas la première coopérative d'habitation, qui est un concept plus large). Son ac-



Vue virtuelle d'un des futurs appartements. SP-123ARCHITEKTEN

tion est encadrée par une charte, qui prévoit notamment que les habitants s'engagent à ne pas posséder de voiture.

L'écologie, c'est aussi éviter de gaspiller les mètres carrés. Les coopérateurs qui prennent un appartement (car on peut être membre de la coopérative sans être propriétaire) ne peuvent pas en acheter un qui dépasse de plus d'une pièce le nombre d'ha-

bitant. Ainsi, un couple sans enfant ne pourra prendre qu'un trois-pièces.

Gilbert Woern, l'architecte du projet, montre l'importance de ce type de limitations: «En moyenne suisse, les gens vivant en coopérative disposent de 35 m<sup>2</sup> par personne, contre 45 à 55 m<sup>2</sup> dans les logements en pleine propriété.» La coopérative est donc moins gourmande en espace.

## Rationnel et économique

De plus, explique-t-il, les gens qui investissent sur le mode coopératif bougent moins que les autres. Parce que plus ils restent, plus leur loyer devient avantageux par rapport à ce qui est pratiqué autour d'eux. C'est un avantage pour les collectivités publiques, sur le plan de l'utilisation rationnelle du sol, comme du point de vue fiscal.

Et l'adhésion des coopérateurs à un mode de vie écologique et participatif est un puissant ciment.

«Je fus propriétaire. Mais pour moi, la coopérative est le mode d'habitat qui présente le plus d'avantages», confie Elisabeth Hirsch-Durrett, ancienne cheffe du Service de la santé publique du canton. Elle a été séduite par le site, mais surtout par l'esprit d'entraide, riche de promesses d'activités communes librement choisies. L'idée d'être maître chez soi, sans se soumettre aux décisions d'un propriétaire est un moteur. Comme l'est aussi la garantie d'une «sécurité financière» à la retraite.

Autre future locataire, Natalie Francon ajoute une motivation politico-sociale: «La coopérative, c'est la solution pour sortir l'habitat de la spéculation foncière.»

## QUELQUES DATES

**2009** La Ville accorde un droit de superficie à un promoteur. L'opposition des habitants aura raison du projet.

**2009-2010** Séminaire universitaire sur le quartier. Le but: penser le site comme un éco-quartier.

**2011** Processus participatif aboutissant à un cahier des charges urbanistique.

**2012** La Coopérative d'en face (CDEF), née hors du quartier, cherche à s'implanter en ville. Ses vues cadrent - c'est un hasard - avec ce qui a été imaginé pour le Vieux-Châtel.

**2014** Le Conseil général octroie le droit de superficie à la CDEF.

## GRAND NEUCHÂTEL Les pro-fusion iront au TF

Le Tribunal cantonal a rejeté le recours de citoyens de Peseux concernant la votation du 5 juin 2016 sur la fusion. Ceux-ci recourront au Tribunal fédéral.

Les citoyens de Peseux qui estiment que la votation de juin 2016 sur la fusion avec Neuchâtel, Corcelles et Valangin pourrait être entachée d'irrégularités n'ont pas été entendus par le Tribunal cantonal. La Cour de droit public de cette instance a rejeté leur recours, comme l'avait fait précédemment la Chancellerie d'Etat, annonce la radio RTN.

Dans son arrêt, le Tribunal cantonal conclut que le stand avec matériel de propagande tenu devant le bureau de vote le matin du scrutin viole certes la Loi neuchâteloise sur les droits politiques mais que cette violation n'est pas grave. En effet, le stand n'est resté devant le bureau de vote qu'une heure et quart au maximum.

Les recourants, des citoyens de Peseux favorables à la fusion, annoncent d'ores et déjà qu'ils iront jusqu'au Tribunal fédéral. Leur principal argument: «Lors de cette votation, 74 enveloppes de vote ont été déclarées nulles, ce qui est énorme», explique l'un des avocats des recourants, Alexis Bolle. Les recourants ont demandé au Tribunal cantonal d'examiner le contenu des enveloppes, «pour en avoir le cœur net». Cette requête a été rejetée.

Il aura fallu 14 mois pour que le Tribunal cantonal rende son verdict, un délai jugé «choquant» par Alexis Bolle. Il estime que le jugement du Tribunal fédéral devrait tomber «très vite, sans doute cette année encore». **● NHE**

## MÉMENTO

### CERNIER Kermesse catholique.

Samedi, la paroisse catholique du Val-de-Ruz organisera sa kermesse annuelle dès 10 heures à l'ancienne halle de gym de Cernier. Le thème? Les couleurs de l'automne. Fanfare, apéro, samba, loto et souper raclette sont au programme.

## SOUTIEN ACTIF DES POUVOIRS PUBLICS

Le projet du Vieux-Châtel est devisé à 9,7 millions de francs. Dans le cadre de la politique cantonale du logement, le Conseil d'Etat a accordé à la Coopérative d'en face un prêt de 700 000 fr, avec un intérêt de 1%, remboursable sur 25 ans. L'Etat a également acquis une part sociale pour un montant de 250 000 francs. La Confédération participe également avec un prêt d'un peu plus d'un million de francs, avec 1% d'intérêt sur 22 ans. De son côté, la Ville a accordé un prêt de 200 000 fr. pour le concours d'architecture. Elle a cédé le droit de superficie à la CDEF et renonce durant 15 ans à toucher la rente liée à ce droit. Elle a acquis plus de 300 000 francs de part sociale. **●**

**SION 2026** La ministre jurassienne de l'Intérieur, Nathalie Barthoulot, a fait part de son irritation sur La Première.

# «Le comité organisateur des JO a ignoré le canton du Jura»

Mercredi, le Parlement siégeait à Delémont. Pour Nathalie Barthoulot, la présidente du Gouvernement jurassien, la journée fut donc longue. C'est seulement après avoir soupé avec son mari, arrivant enfin à souffler un peu, tard le soir, qu'elle revient avec nous au téléphone sur son coup de griffe donné, mercredi matin, sur les ondes de La Première, lors de «La Matinale».

Bon, le matin, on a toujours les griffes prêtes à sortir, alors que, la nuit tombée, le calme est revenu. «Je voudrais d'ailleurs maintenant apaiser le climat», dit-elle pour commencer. «Je souhaite bonne chance à la candidature de Sion aux JO de 2026. Et que tout aille pour le mieux... L'incident est clos.»

Puis, seulement, elle revient sur

l'épisode qui part de l'organisation de ce maousse rendez-vous sportif, à propos duquel, en cheffe de la sécurité, la ministre de l'Intérieur s'est exprimée franco à la radio.

## Lorsque le Jura est utile, il existe

Au journaliste qui lui demande si elle est pour ou contre les JO Sion 2026, elle formule d'emblée cette remarque: «La réponse ne se résume pas à si je suis pour ou contre... Si vous regardez la carte du projet (réd: sur sion2026.ch), le Jura n'existe pas. Elle s'arrête vers Neuchâtel, Bienne. Le comité organisateur des JO Sion 2026 a donc complètement ignoré le canton du Jura. Il n'existe pas. Tout de suite, on se sent moins considéré dans ce grand projet et on a tout de suite

moins envie de s'y engager.» Elle résume l'état d'esprit jurassien en ces mots: «Nous en avons été plus que froissés!» Le comité Sion 2026 se défend en expliquant que le Jura n'est pas sur cette carte parce qu'il n'a pas de site prévu pour les Jeux.

Nathalie Barthoulot (photo Keystone) invite les auditeurs à observer que le Jura redevient utile dès qu'il est soudainement question de solidarité entre cantons. Et elle évoque à ce sujet l'intervention de son collègue valaisan, le conseiller d'Etat Frédéric Favre, sur «La Matinale» aussi, quelques jours auparavant. «Pour lui, tous les cantons n'auront qu'à mettre des policiers à disposition dans le cadre de Sion 2026, et ceci de manière gratuite, si les Jeux sont at-



tribus au canton du Valais. Ce propos me laisse dubitative par rapport à notre engagement.»

Durant la session parlementaire de mercredi, la députée socialiste

Mélanie Brülhart a souhaité savoir si le Jura devra mettre des agents de la police cantonale à disposition des JO 2026, si ceux-ci devenaient réalité. Nathalie Barthoulot a précisé que tel sera le cas, mais que d'aucune façon, en revanche, «cette contribution policière ne sera apportée gratuitement ou à prix réduit». Elle nous précise qu'elle est tarifée 600 fr. par jour et par agent détaché.

A titre personnel, quand elle voit que le coût de la sécurité des JO 2026 s'élève à environ un milliard, «et que le projet de congé paternité a été refusé car trop cher, ça me laisse songeuse».

Elle rappelle à ce stade que lors de grands rendez-vous organisés en Suisse, des forces jurassiennes servent régulièrement d'appoint.

«Par exemple lors du dernier défilé des Géants à Genève, notre police était là en renfort. Elle l'est également à Davos, durant le Forum économique, etc.» Ces collaborations sont possibles grâce à un concordat intercantonal.

Puis elle revient sur le point principal qui sous-tendait sa réaction du matin. «Lorsque le Jura est oublié, nous nous devons de réagir. Dans les médias, il arrive parfois que l'on sonde des thématiques dans les cantons de Fribourg, Valais, Vaud, Neuchâtel... et on zappe le Jura, ce qui est évidemment offensant pour les Jurassiennes et les Jurassiens.»

D'autant plus qu'aujourd'hui, le canton est à la croisée des chemins, rappelle-t-elle. «Avec l'arrivée de Moutier dans le Jura, l'A16 terminée...» **● SYLVIA FREDA**